

**CHAMPIONNATS D'ILE DE FRANCE MASTERS SUR PISTE**  
**SAMEDI 14 MAI 2022**  
**Stade Auguste Delaune**  
**61 rue du 11 novembre 1918, 94700 MAISONS-ALFORT**

**Modalités d'engagement :**

- Aucune inscription sur place ; toute inscription tardive sera facturée 20,00€.
- Les engagements se font directement sur le site internet LIFA <http://lifa-athle.fr>.
- Date limite d'engagement : Dimanche 8 mai à 23h59.

**Engagements athlètes hors ligue :**

Droits d'engagements : 10€ pour la 1<sup>ère</sup> épreuve, 6€ pour les suivantes.  
Les demandes d'engagement sont à envoyer à [hatem.benayed@athleif.org](mailto:hatem.benayed@athleif.org).

**Catégories :**

Ils sont ouverts à tout athlète âgé de 35 ans au moins au premier jour de la compétition (F35/M35).  
Les classements sont établis par catégories d'âge de 5 ans calculées en fonction de la date de naissance de l'athlète.

**Limitation des épreuves :**

Le nombre d'épreuves autorisées par athlète est limité à 4 dont 3 courses ou 3 concours au maximum.

**Confirmation des engagements :**

Au plus tard 30mn avant chaque épreuve, quelle que soit l'épreuve.

**Modalités Techniques :**

- 100m : séries / finale. Si le nombre d'athlètes confirmés est inférieur ou égal à 8, la finale aura lieu à l'heure des séries.
- Courses (sauf 100m) : finales directes (des courses de niveau seront constituées),
- Faux départ : le règlement sportif FFA sera appliqué
- Utilisation des starting-blocks : non-obligatoire à partir de 50 ans
- Courses de haies et lancers : application des règles WMA (cf. tableau des caractéristiques des Epreuves Masters)
- Si un athlète est inscrit à la fois dans une course et dans un concours, ou dans plusieurs concours se déroulant simultanément, la règle des inscriptions simultanées sera appliquée (Règle F.142.3)
- Résultats : toute réclamation concernant les résultats devra être déposée sur place directement auprès du juge-arbitre dans les 30mn suivant l'affichage des résultats.
- Le port du maillot de club est obligatoire (Règle F.143.1).
- Lancers : 4 essais par athlètes
- Sauts : 6 essais par athlètes. Ce nombre pourra être limité à 4 en fonction du nombre d'engagés.

**Horaires :**

Les horaires de la compétition sont susceptibles d'être modifiés en fonction des engagements définitifs. L'horaire définitif sera arrêté le mercredi 11 mai 2022.

**Récompense :**

Pour chaque épreuve, les 3 premiers athlètes par catégorie seront invités à monter sur le podium.

Les médailles seront remises uniquement aux athlètes présents au moment du podium, remise effectuée à la fin du délai de réclamation.